



Régularisation pour un Haïtien vivant en france

Par **melie06**, le **24/03/2011** à **19:11**

Bonjour, rn rn voil   je me permets de solliciter votre attention et votre aide car j'avoue que l   je ne sais plus quoi faire, ni o   chercher. rn rn je suis fran  aise, et depuis plus de 9 mois maintenant je suis en couple avec un Ha  tien. Sa situation est critique, car la pr  fecture n'a pas voulu renouveler son titre de s  jour. rn rn je pr  cise un peu les choses, il vit en France depuis 11 ans, ses parents ainsi que ces 7 fr  res et soeurs vivent   galement en France et sont naturalis  s fran  ais. rn rn Suite aux   v  nements survenus en Ha  ti, il me semblait que les expulsions vers ce pays avaient   t   suspendues, mais cependant ils ont refus   de r  gulariser sa situation. rn rn j'aimerais connaitre les solutions que nous pourrions mettre en oeuvre afin de d  bloquer cette situation, en sachant tout de m  me que nous n'envisageons ni le mariage, ni de faire un enfant simplement pour r  gulariser sa situation. Est ce qu'une simple vie commune ou m  me une d  claration de concubinage pourrait suffire? rn Nous sommes bloqu  s pour le moment et ne pouvons plus avancer car sa situation le paralyse, l'emp  che de travailler et nous souhaiterions vraiment pouvoir nous construire un avenir ensemble. rn Et au del   de notre couple existerait il une solution qu'il pourrait mettre en oeuvre seul? rn rn je remercie d'avance toutes les personnes qui r  pondront    mon message rn melie06

Par **maniongui**, le **26/03/2011**    **15:45**

Bonjour rn Quel age a t-il? rn Cela fait-il plus de 10 ans qu'il est en France?

Par **melie06**, le **29/03/2011** à **03:22**

il a 28ans, et cela fait 10ans qu'il est en france

Par **maniongui**, le **29/03/2011** à **08:12**

S'il a les preuves de ses 10ans de présence en France, il peut monter un dossier pour une demande exceptionnelle de titre de séjour.
Article L.313-14 ceda.